

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 20 mars 2020

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTRICES GÉNÉRAUX DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,
Messieurs,

La présente vise à vous transmettre certaines orientations concernant le soutien à domicile offert par les intervenants des établissements de la santé et des services sociaux, les maisons de répit qui sont hors réseau ainsi que les centres de jour et les hôpitaux de jour.

Il est important de mentionner que dans le cadre de l'ensemble de ces services, la ligne de conduite est de se concentrer sur les services essentiels à la population tout en respectant les consignes sanitaires. Des particularités sont toutefois nécessaires selon les services offerts et les dispensateurs, c'est pourquoi nous vous encourageons à prendre connaissance de ces orientations et de les diffuser auprès des organismes concernés, le cas échéant.

Les éléments mentionnés dans ce document s'appuient sur la connaissance actuelle du fonctionnement du coronavirus en date d'aujourd'hui. Une mise à jour de ces documents pourrait être réalisée selon l'évolution de la situation.

En terminant, des échanges réguliers sont prévus entre vos directions concernées, notamment la direction SAPA, et notre équipe ministérielle afin de suivre les enjeux pouvant affecter la clientèle dans le contexte de la pandémie actuelle et identifier les pistes de solution, le cas échéant.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Yvan Gendron

p. j. 3

c. c. Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 20-MS-00496-49